

Date de séance : 22 juin 2026
Date de convocation : 16 juin 2026
Date d'affichage : 16 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 27
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six,
Le 22 juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamilia YAKIL, Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX
MM. Yann PERRON, Sébastien COUVET, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Matthieu DASSE, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

Procurations : M. Pascal ZANDOTTI à Mme Mélanie FAIVRE
M Alexandre KARAA à M Jean LEMAIRE

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Mélanie FAIVRE

N°2643

Objet : Autorisation de signer les marchés « Entretien ménager des locaux » (Lot 1) et « Nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux » (Lot 2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, notamment ses articles R2124-2, R.2124-2 1° et R2161-2 à R2124-5,

VU le dossier de consultation des entreprises concernant l'entretien ménager des locaux (lot 1) et le nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux (lot 2),

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et au JOUE le 8 avril 2026, fixant comme date limite de réception des offres le vendredi 22 mai 2026,

VU la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 16 juin 2026,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un ou des prestataire(s) extérieur(s) pour assurer les prestations objet de la présente consultation,

CONSIDERANT l'ensemble des offres déposées pour les lots 1 et 2,

CONSIDERANT que sept offres sont recevables pour le lot 1 et cinq offres pour le lot 2,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Par 22 voix pour et 6 abstentions,

1) AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché 2026-FCS-001 / Lot 1 « Entretien ménager des locaux » à la société AZUREL, pour une durée initiale de 12 mois tacitement reconductible trois fois 12 mois, et un montant forfaitaire annuel de 179 360€ HT / 215 232€ TTC ;

2) AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché 2026-FCS-001 / Lot 2 « Nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux » à la société GROUPE FRANCE CLEAN, pour une durée initiale de 12 mois tacitement reconductible trois fois 12 mois, et un montant forfaitaire annuel de 6 592,70€ HT / 7 911,24€ TTC ;

3) AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les sociétés AZUREL et GROUPE FRANCE CLEAN, retenues par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tous les bons de

commande pour les prestations occasionnelles dans la limite de 50 000€ HT par an pour le lot 1 et 15 000€ HT par an pour le lot 2, les avenants et certificats administratifs à venir ;

4) DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au budget primitif de la Ville 2026 ;

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 30/06/2026.

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON



A large, stylized black ink signature of Yann Perron is written over the official circular seal of the Mairie de Gargenville. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE GARGENVILLE' and 'YVELINES' around the perimeter.

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE



A large, stylized black ink signature of Mélanie Faivre is written over the official circular seal of the Mairie de Gargenville. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE GARGENVILLE' and 'YVELINES' around the perimeter.